



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois d'Avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :** M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, M. ROSE Hermand, Mme OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VIDAL Vincent, Mme SOBOUL Josette, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme OLIVIER Juliette.

**Absent excusé :** M. VILLALONGA Jérémy.

**Absent :** Mme MARTIN Emanuelle.

**Procurations :** M. VILLALONGA Jérémy a donné procuration à M. TOULOUSE Thierry.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

**Secrétaire de séance :** Mme. Agnès MAIGRON.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

\*\*\*\*\*

**OBJET : N° 2025 – 021 : AFFECTATION DU RESULTAT :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean Roger DURAND, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024, présenté par Madame Monique FRAY, doyenne, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,  
 Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **638 468,11 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 3 abstentions et 15 voix pour,

|  |                   |                   |                                   |
|--|-------------------|-------------------|-----------------------------------|
| <b>Considérant l'excédent de fonctionnement,</b> | <b>638 468.11</b> | <b>300 000.00</b> | <b>au compte 1068</b>             |
|  |                   |                   | <b>Investissement</b>             |
| <b>décide d'affecter la somme de :</b>           |                   | <b>338 468.11</b> | <b>au compte 002</b>              |
|  |                   |                   | <b>Excédent de fonctionnement</b> |

Nombre de conseillers en exercice : 19  
 Nombre de présents: 17  
 Nombre de votants: 18  
 Pour : 15  
 Contre : 00  
 Abstention : 03  
 La Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus  
 Au registre suivent les signatures  
 Pour extrait certifié conforme  
 A Largentière, le 14 Avril 2025,  
 Le Maire,



Agnès MAIGRON

Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.